

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Conseil Communautaire

Jeudi 09 Mars 2023



Sources de l'Orne
communauté de communes

Accusé de réception en préfecture
061-200035111-20230309-DEL-2023-03-30-DE
Date de télétransmission : 16/03/2023
Date de réception préfecture : 16/03/2023

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers les choix politiques des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil Communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur Communauté de Communes.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.



Introduction

En 2022, le Covid a été moins présent que les années précédentes ; il a moins perturbé la bonne marche des activités de notre CdC et de nos communes. Néanmoins la reprise économique européenne et mondiale n'a pu se faire sans un retour de l'inflation. De plus, la guerre en Ukraine qui a débuté le 24 février et ses conséquences sur les pays de la communauté européenne ont accentué cette tendance inflationniste. Celle-ci est évaluée à environ 5,7% sur une année "glissante". La raréfaction et les hausses de prix des matériaux et énergies, la pénurie de main d'œuvre, les augmentations (justifiées) des salaires ont contraint les entreprises à négocier la réactualisation de leurs devis avec les collectivités. Elles ont aussi ralenti l'avancement des travaux. Tout ceci n'avait évidemment pas été prévu dans les budgets 2022, même si des précautions avaient été prises pour l'enveloppe des rémunérations des agents de la Communauté de communes.

Malgré ces aléas imprévisibles au début de 2022, notre CdC et nos communes ont fait au mieux pour poursuivre leurs missions, réactualiser et faire avancer leurs projets, même s'il a parfois fallu en reporter quelques-uns dans le temps. L'État aussi a été moins prodigue, diminuant les taux de quelques subventions qui nous ont été accordées.

La lente remontée des dotations, subventions et participations, débutée en 2018, s'est poursuivie en 2022 au même rythme qu'en 2021 (+84 163€ en 2022 contre +82 269€ en 2021).

En 2022 les recettes des impôts et taxes ont augmenté de 4,38% soit + 224 527 €, par rapport à l'année précédente.

Globalement, nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 464 802 €, alors que les recettes n'ont augmenté que de 438 469 €.

Rappelons également que les subventions attribuées tardent de plus en plus à être versées (État, Région ...) Certaines semblent même remises en cause (La Région n'a pas encore transmis la notification confirmant la subvention de 250 000 € prévue pour le Pôle de Santé), et une subvention prévue (470 000 € pour l'école de Mortrée) avait été annulée ...

I – Situation financière de la collectivité

1) Rétrospective 2018-2019-2020-2021-2022

BUDGET GÉNÉRAL

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		5 620 727	5 754 874	5 757 438	6 092 038	6 556 840
011	Charges à caractère général	947 911	869 908	934 388	1 031 125	1 251 797
012	Charges de personnel	2 096 845	2 184 776	2 348 965	2 447 395	2 679 458
65	Autres charges de gestion courante	730 395	741 550	694 954	683 085	722 452
66	Charges financières (intérêts emprunts)	128 203	123 382	114 860	99 978	112 752
67	Charges exceptionnelles	78 902	154 610	47 911	158 684	81 711
042	Dotations aux amortissements	361 488	403 664	339 376	354 787	411 686
014	Atténuation de produits	1 276 983	1 276 984	1 276 984	1 316 984	1 296 984

Les effectifs des agents et les salaires et charges ayant augmenté en 2022, les charges de personnel ont évolué de 232 000 € (contre 100 000 € l'année précédente).

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 464 802 € (\approx 220 670€ pour le 011 ; 232 060€ pour le 012 et 12 770€ pour les intérêts d'emprunts). La conjoncture de cette année 2022 évoquée en introduction explique cette augmentation nettement supérieure à celle de 2021 (elle était de 334 600 €).

Recettes de fonctionnement

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		6 184 745	6 412 667	6 583 138	6 849 656	7 288 125
70	Produits des services	466 252	459 987	600 101	599 630	737 345
73	Impôt et taxes	4 740 814	4 864 172	4 949 763	5 122 999	5 347 526
74	Dotations subventions participations	931 745	898 272	925 677	1 007 946	1 092 109
75	Autres produits de gestion courante	3 572	4 491	1 687	2 286	2 996
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	8 290	72 635	5 157	16 094	25 341
042	Quote-part des subv d'investissement	0	15 547	14 007	14 007	14 007
013	Atténuation de charges	34 072	93 355	86 746	86 694	68 801
78	Reprises sur amortissements et provisions		4 208			

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 438 469 €.

RF - DF	2018	2019	2020	2021	2022
	564 018	657 793	825 701	757 618	731 285

L'érosion des excédents de fonctionnement a nettement ralenti (-26 333 € en 2022 par rapport à 2021, alors que c'était -68 083 € en 2021 par rapport à 2020). Ainsi, dans le contexte économique défavorable de 2022, le budget de fonctionnement a été pratiquement maîtrisé.

SPANC

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		45 220	312 894	43 405	32 425	32 742
011	Charges à caractère général	10 965	275 463	3 138	2 091	2 375
012	Charges de personnel	33 898	36 401	40 060	29 814	30 367
65	Autres charges de gestion courante	0	300	120	270	0
66	Charges financières (intérêts emprunts)	357	490	87	250	0
67	Charges exceptionnelles	0	240	0	0	0
042	Dotations aux amortissements	0	0	0	0	0
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		39 550	333 109	31 620	44 450	41 770
70	Produits des services	39 550	156 323	31 620	44 450	41 770
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	176 786	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0
042	Quote-part des subventions d'investissement	0	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

En 2019, les programmes (subventionnés) de réhabilitations des installations ont créé cet écart vis à vis des autres années.

RF – DF = 9 028 €. Le bon résultat de cette année a pratiquement résorbé le déficit antérieur reporté, qui passe de 9 807,44 € à 779,79 €.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
		680 354	743 099	812 017	809 864	895 793
011	Charges à caractère général	184 430	226 100	319 683	275 299	322 725
012	Charges de personnel	47 740	47 906	48 205	39 243	41 108
65	Autres charges de gestion courante	1 887	26 217	9 140	8 823	6 926
66	Charges financières (intérêts emprunts)	45 742	44 923	42 597	39 513	37 846
67	Charges exceptionnelles	2 759	4 222	811	2 016	3 586
042	Dotations aux amortissements	372 796	373 677	376 015	428 879	477 721
014	Atténuation de produits	25 000	20 054	15 566	16 091	5 881

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
		952 608	1 017 962	1 007 944	1 154 292	879 976
70	Produits des services	706 007	770 998	758 715	898 648	611 771
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	24 496	22 904	25 415	27 793	24 591
75	Autres produits de gestion courante	91	2	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	94	2 380	0	15 546
78	Reprise sur amort., dépréciation et provisions	0	2 530	0	0	0
042	Quote-part des subventions d'investissement	222 015	221 434	221 434	227 851	227 851
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	217

Baisse des produits des services : -286 877 € (redevances abonnements et consommations : -203 993€ ; participations (PFAC) 63x1500 en 2021, mais seulement 1x1500 en 2022, donc diff. De 93 000€). Cette baisse est également due en partie à un décalage des facturations à Montmerrei et Chailloué, maintenant assurées par la SAUR, qui récupère les contributions avant de transférer à la CdC la part qui lui revient. Cela modifie les calendriers d'encaissement des abonnements et consommations. Ce décalage nous prive d'environ 72 000€ sur 2022 ; sans celui-ci, RF – DF serait excédentaire d'environ 56 000€).

L'excédent de fonctionnement reporté s'élevait à 1 530 229 €

EAU POTABLE

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		244 894	307 738	269 946	306 627	383 295
011	Charges à caractère général	29 446	43 514	45 699	54 500	39 184
012	Charges de personnel	0	0	0	27 626	20 730
65	Autres charges de gestion courante	2	1	0	0	0
66	Charges financières (intérêts emprunts)	14 512	-16 591	16 138	15 184	16 131
67	Charges exceptionnelles	0	82 904	0	70	72
042	Dotations aux amortissements	200 934	197 910	208 109	209 247	307 178
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	

L'augmentation des dépenses de fonctionnement est due aux amortissements (+98 K€)

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		396 785	420 774	549 798	459 763	466 535
70	Produits des services	343 702	367 415	428 212	407 122	361 954
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	2	1 605
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	30	68 257	0	50 337
042	Quote-part des subventions d'investissement	53 082	53 329	53 329	52 639	52 639
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

Augmentation modérée des recettes de fonctionnement, qui demeurent cependant supérieures aux dépenses, contribuant à la progression de l'excédent antérieur, la section d'investissement étant elle aussi excédentaire.

PATRIMOINE LOCATIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
		320 710	154 673	128 250	133 037	155 310
011	Charges à caractère général	63 693	60 046	55 428	66 856	57 991
012	Charges de personnel	0	0	0	221	182
65	Autres charges de gestion courante	22 224	11 487	3 889	1 876	1
66	Charges financières (intérêts emprunts)	2 359	1 838	1 647	1 457	1 269
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
042	Dotations aux amortissements	232 435	81 302	67 286	62 627	95 867
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
		286 563	177 166	111 663	134 516	160 900
70	Produits des services	118 332	124 582	86 200	108 300	115 599
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	12 166	8 909	2 727	3 483	5 072
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	99 127	37	3	0	17 496
78	Reprise sur provisions	0	13 000	0	0	0
042	Quote-part des subv d'investissement	56 938	30 638	22 733	22 733	22 733
013	Atténuation de charges	0	0	0	0	0

Les principales recettes sont les loyers et charges appelés chaque mois ... mais les recettes réellement perçues sont bien inférieures ...

TEOM

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2018	2019	2020	2021	2022
		1 161 782	1 180 967	1 253 337	1 401 033	1 746 038
011	Charges à caractère général	0	0	805 884	914 445	1 498 183
012	Charges de personnel	0	0	107 559	114 235	217 711
65	Autres charges de gestion courante	1 157 005	1 180 967	317 572	332 308	0
66	Charges financières (intérêts emprunts)	0	0	0	0	659
67	Charges exceptionnelles	4 777	0	13 303	13 303	13 658
042	Dotations aux amortissements	0	0	9 019	26 742	15 827
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

Forte augmentation des dépenses de fonctionnement (+345 000 €), due aux charges à caractère général.

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		1 162 995	1 192 474	1 378 203	1 403 984	1 562 175
70	Produits des services	0	0	30 041	65 014	129 408
73	Impôt et taxes	1 162 995	1 192 474	1 236 513	1 253 369	1 308 029
74	Dotations, subv. et participations	0	0	105 918	83 193	118 370
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	4 211	501	3 858
042	Quote-part des subv. d'investissement	0	0	0	0	0
013	Atténuation de charges	0	0	1 520	1 907	2 510

RF – DF = - 183 863 €, soit une baisse préoccupante de 34,87% de l'excédent antérieur (l'excédent reporté passe de 527 350€ à 343 487€).

PETITE ENFANCE

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		397 222	378 852	424 633	422 019	447 353
011	Charges à caractère général	20 902	19 298	21 594	28 577	36 870
012	Charges de personnel	360 019	344 329	389 057	379 463	399 650
65	Autres charges de gestion courante	6	0	0	0	0
66	Charges financières (intérêts emprunts)	6 921	6 452	6 079	5 672	5 261
67	Charges exceptionnelles	0	159	276	0	0
042	Dotations aux amortissements	9 374	8 614	7 627	8 307	5 572
014	Atténuation de produits	0	0	0	0	0

	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		379 711	380 973	496 532	474 621	376 304
70	Produits des services	296 275	226 795	405 171	326 969	257 348
73	Impôt et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations subventions participations	56 722	133 845	40 449	114 197	82 958
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	38
042	Quote-part des subv d'investissement	802	802	802	1 603	2 053
013	Atténuation de charges	25 912	19 531	50 110	31 852	33 908

RF – DF = -71 048 € : l'excédent antérieur reporté de 66 177€ fait place à ce déficit pour 2023.

BUDGET CONSOLIDÉ

	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		8 470 910	8 833 097	8 689 026	9 197 043	10 217 371
011	Charges à caractère général	1 257 346	1 494 329	2 185 814	2 372 893	3 209 125
012	Charges de personnel	2 538 503	2 613 412	2 933 846	3 037 997	3 389 206
65	Autres charges de gestion courante	1 911 519	1 960 522	1 025 675	1 026 362	729 379
66	Charges financières (intérêts emprunts)	198 094	160 494	181 408	162 054	173 918
67	Charges exceptionnelles	86 438	242 135	62 301	174 073	99 027
042	Dotations aux amortissements	1 177 028	1 065 167	1 007 432	1 090 589	1 313 851
014	Atténuation de produits	1 300 845	1 297 038	1 292 550	1 333 075	1 302 865

Les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 1 000 000 €, principalement en raison des charges à caractère général.

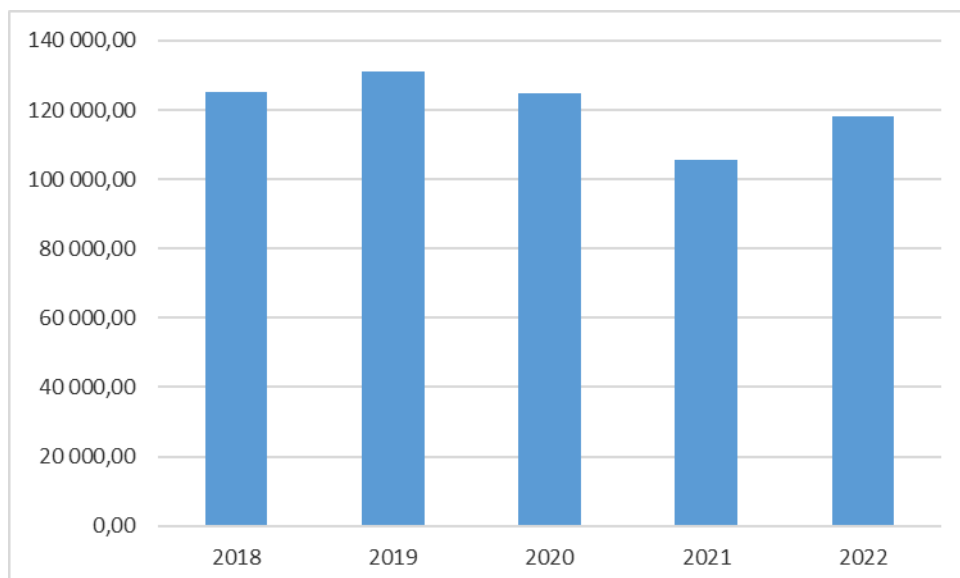
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020	2021	2022
		9 396 967	9 930 917	10 158 898	10 521 282	10 775 786
70	Produits des services	1 970 118	2 106 100	2 340 060	2 450 133	2 255 195
73	Impôt et taxes	5 897 819	6 056 646	6 186 276	6 376 368	6 655 555
74	Dotations subventions participations	1 012 963	1 231 807	1 097 459	1 233 129	1 318 028
75	Autres produits de gestion courante	15 829	13 402	4 414	5 771	9 673
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	107 417	72 796	80 008	16 595	112 616
78	Reprise sur amortissements, dépréciation et provisions	0	15 530	0	0	0
042	Quote-part des subv d'investissement	332 838	321 750	312 305	318 833	319 283
013	Atténuation de charges	59 984	112 886	138 376	120 453	105 436

Les recettes n'augmentent que de 250 000 € (4 fois moins que les dépenses)

2) Intérêts de la dette au 31/12/2022

BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE

Intérêts de la dette	
Année	Montant
2018	125 008
2019	130 922
2020	124 806
2021	105 650
2022	118 013
Projection 2023	≈124 000



Nouvel emprunt contracté en 2019 : 1 200 000 € pour la réhabilitation du pôle scolaire de Mortrée.
Pas d'emprunt contracté en 2020 en raison des activités réduites dues au contexte sanitaire et électoral.
Emprunt de 800 000 € contracté en fin 2021 pour la première tranche du Pôle de Santé.
Emprunts en fin 2022 (donc incidences à partir de 2023), pour un total de 1 960 000 €.

État de la dette de 2018 à 2022 - Budget Général et Petite Enfance

Budget Général : MARPA ; voirie ; éclairage public ; scolaire ; Gemapi ...

	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	nouveaux emprunts contractés dans l'année
2018	125 008 €	485 427 €	610 435 €	5 287 021 €	Aucun
2019	130 922 €	510 121 €	641 042 €	5 976 900 €	1 200 000 € : pôle scolaire Mortrée (1 ^{ère} partie)
2020	124 906 €	498 251 €	623 157 €	5 416 882,46 €	Aucun
2021	107 132 €	493 394 €	600 526 €	4 923 428,25 €	800 000 € (Pôle de santé 1) en fin 2021, pour 2022
2022	112 224 €	510 908 €	623 132 €	7 275 786,81 €	1 960 000 € pour Pôle de santé, chaufferie bois, extension locaux administratifs, travaux voirie, PLUi, plan de paysages, emprunt contracté en fin 2022.

État de la dette de 2018 à 2022 - Budgets annexes

Assainissement Collectif ; Eau potable ; Patrimoine locatif ; SPANC ; Photovoltaïque ; TEOM

	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	différence [(n+1) - n]
2018	62 608 €	219 377 €	281 986 €	2 816 120 €	627 012 €
2019	64 912 €	239 707 €	304 618 €	2 753 173 €	-62 947 €
2020	61 896 €	271 041 €	332 962 €	2 482 132 €	-271 041 €
2021	57 707 €	201 852 €	259 560 €	2 154 845 €	-327 287 €
2022	53 627 €	190 398 €	244 025 €	4 010 151 €	1 855 306 €

Emprunts : Assainissement Collectif : 2018 : 334 296€ (Agence de l'Eau) ; 2019 : 200 000€ (Bonain et Médavy) ; fin 2022 : 690 000€ (diagnostics et travaux réseaux)

Eau potable : 2018 : 550 000€ Ferme Foulon ; fin 2022 : 1 000 000€ (réhab. Réservoirs, rempl. Canalisations et nouveau réseau Grande Rue Mortrée). Patrimoine locatif : 2017 : 80 000€ (travaux boulangerie Essay).

TEOM : fin 2022 (1^{er} emprunt) : 350 000€ (logiciels et immobilisations).

Remboursements au Budget Général : Patrimoine locatif : avance de 337 906€ en 2012. Remboursements à partir de 2018 ; au 31/12/2022 il reste 278 483,20 €. Photovoltaïque : suite au transfert vers ce budget effectué en 2019, il reste 18 850€ à rembourser au budget général, à raison de 1 450 € par an (achat et installation des panneaux).

(Trois nouveaux emprunts contractés fin 2022, pour un total de 2 040 000 €)

II – Les orientations budgétaires 2022 → 2023

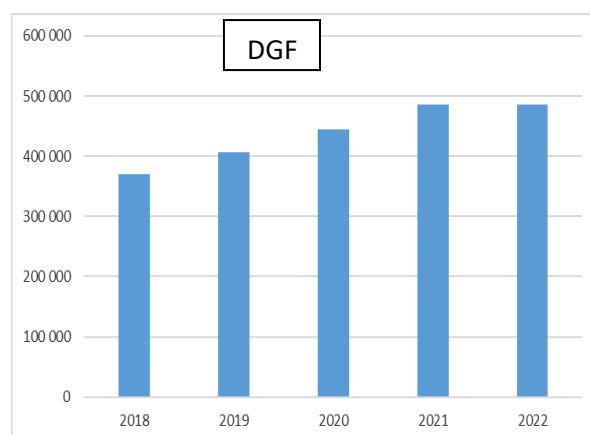
A- Budget Général :

1) Fonctionnement

a) Recettes de fonctionnement (cf tableau page 3)

1) DGF et autres dotations

	2018	2019	2020	2021	2022
DGF	370 484	405 992	443 982	485 622 €	482 752 €



Croissant légèrement chaque année entre 2018 et 2021, la DGF a légèrement baissé en 2022 (-2 870 €). Elle reste donc encore éloignée de celle de 2015 (590 079€), a fortiori de celle de 2014 (781 575€) !

2) FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)

Après l'embellie pour le FPIC du passage en FPU en 2016 (401 905€ contre 249 362€ en 2015), 2017 a vu une baisse non négligeable : 375 190€. En 2018, 370 299€, et 372 581€ en 2019. Belle progression ensuite, liée aux potentiels financiers et fiscaux des habitants, inférieurs à la moyenne nationale : 387 148€ en 2020 et 398 825 € en 2021.

Mais en 2022, par suite de la mise en place d'un nouveau mode de calcul, (désavantageux pour 10 CdC sur les 11 de l'Orne en FPU), le FPIC est descendu à 393 608 € et le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) également, de 74,10% en 2021, n'était plus qu'à 72,17% en 2022, créant un déséquilibre supplémentaire en défaveur de notre Communauté de communes.

Par suite, contrairement aux années précédentes, le Conseil communautaire a voté une répartition dérogatoire, afin de distribuer plus équitablement cette dotation entre les communes et la CdC. Celle-ci ramenait le CIF à sa valeur de 2021. Elle devait être votée à minima à la majorité qualifiée ... elle fut votée à l'unanimité !

3) ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (Chap 014 : "atténuation de produits")

Suite au passage en FPU, la CdC des Sources de l'Orne perçoit la fiscalité professionnelle des entreprises (CFE, CVAE, IFER, TASCOM....). Comme les années précédentes, le montant total reversé par la CdC aux communes en 2022 est de 510 917 € soit 80,55% de la fiscalité perçue.

4) FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Pour notre collectivité, c'est un reversement à l'État. Il reste stable depuis 9 ans, à 786 067 €.

b) Dépenses de fonctionnement (cf tableau page 3)

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 464 802 € par rapport à 2021, alors que les recettes ont seulement augmenté de 438 469 €, d'où un solde de comparaison négatif de 26 333 €. La nécessité de maîtriser au mieux ces dépenses a été en partie respectée ; cependant cette érosion rédhitoire des excédents de fonctionnement annuels amenuise durablement les capacités d'investissement.

Rappelons quelques possibilités d'économies :

- 1-La rationalisation des dépenses par le biais de la mise en place de nouveaux marchés publics,
- 2- Fixer des limites pour chaque ligne de dépense,
- 3- La diminution des plages horaires d'éclairage public peut encore être améliorée,
- 4- Des transferts de charges possibles (personnes à rattacher en partie à un budget annexe ...),
- 5- Mutualisation de matériels et de services,
- 6- Actualiser la convention avec la MARPA,
- ...etc

2) Investissement : dépenses et recettes 2022

Dépenses 2022 : 4 042 838 € Recettes : 4 252 631 € Déficit antérieur reporté : 54 686 €

Le résultat de clôture 2022 est donc excédentaire de 155 107 € ... Mais le bilan des restes à réaliser est déficitaire de 531 387 € ; par conséquent le résultat final est déficitaire de 376 280 € (à couvrir au 1068).

C'est préoccupant, car les recettes comprennent l'emprunt de 1 960 000 €, qui devait financer les investissements sur plusieurs années...

Ainsi les dépenses d'investissement ont été trop importantes en 2022, et il faut donc en tenir compte pour mieux équilibrer le budget 2023.



d) Taux d'imposition :

En dehors de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation, depuis la création de l'actuelle CdC (2013) et l'harmonisation des taux d'imposition qu'elle a induit, ces derniers sont restés stables pour notre collectivité. Une majorité en France, dans notre région et parmi nos voisins les ont augmentés.

Nos résultats financiers de 2021 et l'augmentation des bases foncières de 3,4% décidée par l'état nous ont permis de tenter de ne pas le faire pour cette année 2022 à condition de maîtriser non seulement les dépenses de fonctionnement, mais aussi celles d'investissement. Ce ne fut malheureusement pas le cas ...

Les nombreux engagements pris et en cours de réalisation (Pôle de Santé, extension des locaux administratifs, PLUi, CRTE, plan de paysage ...etc), ainsi que les investissements nécessaires en matériel et en travaux ont coûté plus que prévu (en particulier en raison de la réactualisation des devis liée à l'inflation). De plus, il faut avoir des réserves pour les imprévus, afin d'anticiper les dépenses d'investissement non connues au moment de l'élaboration des budgets.

Par conséquent, il paraît nécessaire d'augmenter les taux d'imposition pour faire face plus sereinement aux dépenses d'investissement en cours et programmées pour un avenir proche.

B- Budgets Annexes :

1) Assainissement Collectif :

État de la dette au 31-12-2022 : 1 878 395 € ; excédent de fonctionnement reporté pour 2023 : 1 514 413 €.

Un emprunt de 690 000 € a été contracté fin 2022 pour financer les diagnostics des réseaux, le remplacement des canalisations Grande Rue à Mortrée, les créations de réseaux à Sées et au Château d'Almenêches. De plus, des travaux sur les stations d'épuration seront effectués à partir de 2023.

Harmonisation des tarifs de tous les usagers de la CdC programmée sur 5 ans : 2023 est la 4^{ème} année.

2) Eau Potable :

État de la dette au 31-12-2022 : 1 587 906 € ; excédent de fonctionnement reporté pour 2023 : 1 606 173 €

Un emprunt de 1 000 000 € a été contracté fin 2022 pour contribuer au financement de réhabilitation de réservoirs, et renouvellement de canalisations (programmés sur plusieurs années).

3) Patrimoine Locatif : Budget fragile :

État de la dette au 31-12-2022 (Emprunt boulangerie) : 73 174,63 €. Avance remb^{ble} du BG : 175 000 €.

Les bâtiments situés sur les zones d'activités qui nous ont été transférées sont en mauvais état et nécessitent des réhabilitations lourdes. Quelques travaux ont été réalisés, mais beaucoup reste à faire. En avons-nous les moyens ?

Malgré nos relances et celles de la DDFiP, Les retards de versement des loyers sont préoccupants. Le budget inscrit les sommes dues, pas les sommes perçues ...

Par ailleurs, le budget doit continuer à rembourser l'avance du Budget Général (30 000€ ont été remboursés en 2020 et 2021, mais seulement 20 000 € en 2022 ; dette au 31-12-2022 : 175 000 €).

4) SPANC :

Pas de dette ; investissement excédentaire de 24 241 € et rétablissement du budget de fonctionnement, déficitaire de 9 807 € en début d'exercice et seulement de 780 € au final.

Depuis mi-2022, le SPANC est passé en maîtrise d'ouvrage privée, solution qui limite les responsabilités de la collectivité lors des réhabilitations d'installation, lui évite d'avancer les fonds et ainsi supprime les risques d'impayés.

5) Photovoltaïque :

La production et revente d'électricité permet d'honorer les annuités de remboursement au Budget Général (1 450 €) tout en confortant son excédent de fonctionnement (15 703 € au 01-01-2023). Le reste dû au Budget Général est de 17 400 €.

6) T.E.O.M. :

Situation tendue ...

D'importants investissements sont nécessaires pour mettre aux normes les déchetteries, pour les aménager afin d'assurer la conformité de réception et de traitement des ordures ménagères. Pour les financer, le budget devant se suffire à lui-même, il faut dégager des excédents de fonctionnement ; or ce ne fut pas le cas en 2022 : déficit de fonctionnement de 183 863 € (soit 34,87% de l'excédent antérieur).

Par conséquent une augmentation significative des taxes est impérative dès cette année (+61€ en moyenne par contribuable, selon l'estimation du Bureau d'Étude Verdicité).

Un emprunt de 350 000 € a été contracté en 2022, grâce auquel la section d'investissement est restée positive en 2022 (+25 824€ en tenant compte des restes à réaliser). Il faudra tenir compte des échéances de cet emprunt, tant en fonctionnement qu'en investissement (5 080 € d'intérêts et 14 800 € en capital pour 2023). Ainsi les investissements seront à répartir sur plusieurs années.

TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) : 40€ la tonne en 2022 passe à 51€ la tonne en 2023

7) Petite Enfance :

Année 2022 "dépendante" pour ce budget, qui était en excédent de fonctionnement de 66 177 € au 1^{er} Janvier 2022 et termine en déficit de 71 048 €, soit une dépense de 137 225 €, bien supérieure aux années précédentes ...



CONCLUSION

L'année 2022, sereine pour quelques budgets (Assainissement Collectif, Eau Potable, SPANC, Photovoltaïque), fut par contre plus préoccupante pour d'autres (TEOM, Budget Général et Petite Enfance, voire Patrimoine Locatif) ; ceux-ci mériteront une attention toute particulière. C'est en étant solidaires et en acceptant de prendre des mesures parfois difficiles (impôts et taxes, reports d'investissements, voire renonciation pour certains), économies de fonctionnement encouragées par tous ... qui permettront d'y parvenir.

Nouvelle difficulté de cette année 2022, qui perturbe grandement le bon fonctionnement de notre collectivité : de nouveaux postes ont été créés et des agents sont partis (mutations, changement de profession, déménagements, départs en retraite ...) et, à l'instar de nombreuses autres professions, le recrutement est devenu problématique dans la fonction publique. À cette date 6 postes ne sont pas pourvus malgré publications et publicités.

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne devra donc faire face solidairement, tout en maintenant l'ambition de construire l'avenir de son territoire et développer son attractivité, confortant ses atouts et gommant ses faiblesses.

